

## LES AVANTAGES

### Pour tout individu

- Ressent la fierté d'avoir ses compétences et son expérience reconnus
- Reçoit son diplôme d'études professionnelles (DEP)
- A la preuve officielle de ses compétences
- Répond aux exigences d'embauche de certains employeurs

### Pour l'individu détenant une carte d'apprenti obtenue par l'ouverture des bassins de la CCQ

- Accède plus rapidement au Certificat de compétence compagnon : la durée initiale du programme d'études x 1.5 est reconnue en tant que crédit d'heures à l'apprentissage.

*Par exemple, le programme Charpenterie-menuiserie a une durée de 1350 h (1350\*1.5=2025). Avoir le DEP par la reconnaissance des acquis permet d'atteindre le 6000 h plus rapidement.*

- Accède plus rapidement au salaire de compagnon.

*Par exemple, le programme Plâtrage a une durée de 810 h. Il y a environ 6\$/h de différence entre l'apprenti 3 et le compagnon pour le plâtrier. Ainsi, en accédant au salaire de compagnon plus rapidement, il fait un gain de 7290 \$ (810 h \*1.5\*6 \$).*

- Est libéré de l'obligation de formation pour le renouvellement de son certificat de compétence (30 h/année selon l'article 7), jusqu'à l'obtention du DEP ou du statut de compagnon.
- Améliore ses chances de réussite à l'examen de qualification.
- Peut être évalué sur les chantiers sous certaines conditions.

## LES PROGRAMMES MENANT À UN DEP

Il y a plus de 30 programmes d'études en lien avec les métiers de la construction, en voici quelques-uns :

- Briquetage-maçonnerie
- Charpenterie-menuiserie
- Conduite d'engins de chantier
- Électricité
- Ferblanterie
- Peinture en bâtiment
- Plâtrage
- Plomberie et chauffage
- Installation de revêtements souples
- Pose de systèmes intérieurs

Consultez tous les métiers de la construction et les programmes d'études liés à :



## CONTACTEZ-NOUS



**Faire reconnaître mon expérience, C'EST GAGNANT!**



**Guide pour une démarche  
EN RECONNAISSANCE  
DES ACQUIS ET DES  
COMPÉTENCES**  
SECTEUR CONSTRUCTION

Formation professionnelle  
DEP - ASP

## QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Vous avez de l'expérience, mais pas de diplôme dans votre métier? Vous êtes un employeur et vous souhaitez soutenir votre personnel vers l'obtention de leur diplôme?

La reconnaissance des acquis et des compétences est une démarche qui permet d'obtenir une reconnaissance officielle de vos compétences en lien avec celles d'un programme d'études, notamment en formation professionnelle (DEP).

En fonction de vos objectifs, elle permet d'identifier les compétences maîtrisées et celles à acquérir. Au terme de cette démarche, les résultats sont inscrits dans un document officiel : relevé des apprentissages et Diplôme d'études professionnelles (DEP).

## UNE DÉMARCHE BASÉE SUR DES PRINCIPES RECONNUS

- Une personne a droit à la reconnaissance de ses acquis et de ses compétences dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède.
- Une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux, selon d'autres modalités. Ce qui importe dans la reconnaissance des acquis, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, les circonstances ou les méthodes d'apprentissage.
- Une personne doit être exemptée d'avoir à faire reconnaître de nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés à l'intérieur d'un système officiel.

## LA DÉMARCHE

### Planification d'une rencontre d'information

- Identification du personnel visé;
- Invitation à la rencontre d'information.

### 1<sup>re</sup> ÉTAPE /

#### L'accueil

- Information sur la démarche à suivre;
- Rencontre avec une conseillère ou un conseiller pour clarifier vos objectifs.

### 2<sup>e</sup> ÉTAPE /

#### La préparation du dossier

- Voir la section de droite : *La préparation du dossier.*

### 3<sup>e</sup> ÉTAPE /

#### Analyse du dossier

- Analyse du dossier et vérification des pièces justificatives par une conseillère ou un conseiller (admissibilité au service, équivalences, etc.).

### 4<sup>e</sup> ÉTAPE /

#### Entrevue de validation

- Rencontre avec une ou un spécialiste de contenu pour identifier les compétences prêtes à être évaluées et celles à acquérir.
- Présentation du bilan des compétences.

### 5<sup>e</sup> ÉTAPE /

#### Évaluation des compétences acquises

- Démonstration ou preuve de la maîtrise des compétences.

### 6<sup>e</sup> ÉTAPE /

#### Acquisition des compétences

- Plan de formation adapté.

## LA PRÉPARATION DU DOSSIER

et des compétences est une

La personne qui décide d'entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences doit préparer son dossier. Cette activité consiste à :

### AIDE-MÉMOIRE

#### Remplir les fiches descriptives

#### Fournir les documents suivants :

- Relevé des apprentissages officiel du Québec ou Certificat de naissance original grand format
- Preuve de résidence au Québec (permis de conduire ou carte d'assurance maladie)
- Documents d'immigration pertinents, s'il y a lieu (carte de résident permanent, certificat de sélection du Québec, document de citoyenneté canadienne)
- Relevés de notes (les derniers reçus) ou diplôme
- Curriculum vitae à jour (incluant les expériences personnelles et les emplois liés au domaine)
- Attestation d'emploi ou lettre d'employeur

#### Autres formations suivies

#### Cartes de qualification ou de compétences

(ex. : ASP chantiers de construction, autres cartes)

**Faire reconnaître mon expérience, C'EST GAGNANT!**